



Commune  
de  
**NONANT-LE-PIN**  
  
(61240)

**PROCES VERBAL**  
**de la réunion du 05 Août 2020**

-----

L'an deux mille vingt, le cinq Août à 19 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 Juillet 2020 s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick AMESLANT, Maire,

Présents : Patrick AMESLANT, Jacques BAËLDE, Philippe ROSE, Stéphane DUVAL, Amélie CIMAROSTI, Antony PELLETIER, Sandra TALON CLAËS.

Absents : Florence GERBOIN a donné procuration à Monsieur ROSE, Anthony MÉNAGER, Gérald BLANDIN, Guillaume CARRO.

Madame TALON CLAËS a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 7  
Votants : 8

**Vente de l'ancienne école des filles:**

Les membres du Conseil acceptent de vendre l'ancienne école des filles en trois lots :

- Lot 1 bâtiment d'environ 137m<sup>2</sup> annexes et terrain pour une superficie d'environ 1100m<sup>2</sup> pour un prix compris entre 75 000 € et 85 000€. Frais de géomètre et de notaire à charge de l'acquéreur
- Lot 2 parcelle de terrain d'environ 217 m<sup>2</sup> au droit de la propriété de Monsieur et Madame CARRO pour un montant de 1 200 € + frais de géomètre et de notaire.
- Lot 3 petit bâtiment adossé à la maison de Monsieur TESSIER pour un montant de 2 500 € + les frais de notaire.

Les conseillers indiquent de ne pas donner d'exclusivité aux diverses agences, et désignent Maître FOURMY, Notaire au MERLERAULT pour enregistrer les ventes à intervenir.

**Location d'un appartement sis Route de Gacé – RDC droite :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de location pour le logement sis au rez de chaussée à droite du 29 route de GACÉ et qu'il y aurait lieu de l'autoriser à signer le bail correspondant Il y a lieu de remplacer

une sangle de volet roulant et de réparer la porte du garage de ce logement.

Questions diverses :

Les travaux de la Grande Rue se poursuivent dans de bonnes conditions et ceux-ci devraient être terminés dans les délais à savoir pour la fin du mois. Des petits détails restent à régler comme des problèmes de niveaux, de places de stationnement ...

Le radar pédagogique va être enlevé. Jugé d'un coût trop élevé, il n'est plus d'utilité en raison des travaux d'aménagement de la Grande Rue.

Monsieur le Maire informe que le chêne se trouvant à l'école a été de nouveau colonisé par les chenilles processionnaires. Des travaux d'élagage sont prévus pour tenter de résoudre le problème si cela ne suffit pas, la CdC envisage de l'abattre. Il informe également que la clôture sera à réparer. La CdC est toujours en réflexion pour l'organisation des repas scolaires à la rentrée.

Monsieur le Maire indique que des travaux auront lieu en Septembre pour raccorder le château d'eau à la fibre optique.

Monsieur le Maire dit qu'il a été nécessaire d'acquérir un taille haie.

Il annonce que les containers de déchets ont été déplacés près du pignon de l'ancien séchoir.

Monsieur le Maire annonce la possibilité de faire deux parcelles de terrains à construire dans le bas de l'actuel terrain de foot et qu'un acheteur s'est déjà présenté pour la parcelle située en bordure du lotissement.

Concours de fleurissement : le jury constitué de mesdames TALON CLAËS Sandra, CIMAROSTI Amélie messieurs PELLETIER Antony DUVAL Anthony et AMESLANT Patrick se déplacera le Mardi 11 Août à 19h00.

Il est signalé que la première fresque est mise en place sur le fronton de la salle polyvalente.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que la date de la fête des voisins et de l'inauguration des travaux de la Grande Rue est fixée au samedi 19 Septembre prochain. Chacun apportera son panier repas et le vin d'honneur sera offert par la Mairie.

Monsieur le Maire conclue en indiquant que des travaux de ravalement seront faits par l'Office HLM sur l'immeuble du Pont d'Eu

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 21 h 55.



Le Maire,

Patrick AMESLANT